

Conférence Interministérielle Santé Publique

28 avril 2021

Rapport

Présents :

Membres

○ Ministre Wouter Beke (Président de la CIM) + Katrien Van Kets, cheffe de cabinet	Gouvernement flamand
○ Ministre Christie Morreale + Yolande Husden, cheffe de cabinet adjointe	Gouvernement wallon
○ Ri De Ridder, conseiller COVID-19 (en remplacement de F. Vandenbroucke) + Jan Bertels, chef de cabinet	Gouvernement fédéral
○ Ministre Antonios Antoniadis	Gouvernement de la Communauté germanophone
○ Ministre Bénédicte Linard	Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
○ Ministre Valérie Glatigny + Delphine Haulotte, conseillère	Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
○ Ministre Alain Maron + Miguel Lardennois, conseiller	Commission communautaire commune, Commission communautaire française et Commission communautaire flamande
○ Kurt Doms, conseiller ○ Vincent Hubert, conseiller	Secrétariat de la Conférence interministérielle Santé publique

Invités

<ul style="list-style-type: none"> ○ Pedro Facon, Commissaire du Gouvernement ○ Carole Schirvel, commissaire-adjointe du Gouvernement ○ Dirk Ramaekers, président de la TF Stratégie de vaccination ○ Laurence de l'Escaille, conseillère 	Commissariat Corona du Gouvernement
<ul style="list-style-type: none"> ○ Xavier De Cuyper, administrateur général 	AFMPS
<ul style="list-style-type: none"> ○ Frank Robben, administrateur général 	e-Health
<ul style="list-style-type: none"> ○ Karine Moykens, secrétaire générale 	CIF Testing & Tracing
<ul style="list-style-type: none"> ○ Tom Auwers, président du Comité de direction ○ Saskia Van den Bogaert, cheffe de cellule ○ Isabelle Van Der Brempt, cheffe de service 	SPF Santé publique
<ul style="list-style-type: none"> ○ Leen Van Assche, juriste-attachée (cf. 1.1. de l'ordre du jour) 	ONSS
<ul style="list-style-type: none"> ○ Nick Marly, conseiller (cf. 1.4. de l'ordre du jour) 	Cabinet Vandenbroucke

Excusés

<ul style="list-style-type: none"> ○ Ministre Frank Vandenbroucke 	Gouvernement fédéral
--	----------------------

1. Politique COVID-19

1.1. **Projet d'accord de coopération entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Communauté germanophone, la Région wallonne et la Commission communautaire commune concernant des traitements particuliers des données à caractère personnel en vue du traçage et de l'examen des clusters et collectivités, en vue de l'application de la quarantaine et du test de dépistage obligatoires et en vue de la surveillance par les inspecteurs sociaux du respect des mesures visant à limiter la propagation du coronavirus Covid-19 sur les lieux de travail.**

CONCLUSION ET DÉCISION

1. La CIM Santé publique approuve le projet d'accord de coopération, la planification et la motivation de la demande de traitement d'urgence par le Conseil d'État.



1.2. Opérationnalisation stratégie de vaccination COVID-19

1.2.1. Déploiement de la stratégie de vaccination : état des lieux et Q&A

L'état des lieux est présenté à l'aide d'un PowerPoint (disponible sur SharePoint).

Les participants à la CIM réagissent comme suit :

- Il est demandé d'organiser une séance d'information pour le GTI interfédéral (OCC) concernant la campagne de vaccination. Les membres de la préparatoire participeront également à cette séance. L'objectif n'est pas de prendre des décisions ici ; la CIM reste compétente en la matière.
- Des précisions sont demandées en ce qui concerne l'organisation future des vaccins de rappel, le rôle des services médicaux d'entreprise, le calendrier pour l'éventuelle vaccination des moins de 18 ans et moins de 16 ans, la perspective globale pluriannuelle (« stratégie de vaccination 2.0 »), etc. Ces éléments ont été et sont discutés au sein de la TF. Le vaccin Pfizer peut déjà être utilisé pour les jeunes de 16-18 ans. Les premiers résultats en matière de vaccination des moins de 16 ans sont attendus plutôt en été, après quoi il sera possible de demander un avis au CSS. À la mi-mai, la TF soumettra à la CIM un plan sur la phase 3 (vaccination de rappel).
- Il est demandé à la CIM de prendre position le plus rapidement possible en ce qui concerne le COVAX¹.

CONCLUSION ET DÉCISION

- 2. Une séance d'information sera organisée pour le GTI OCC concernant la stratégie de vaccination. Les membres de la préparatoire y seront également invités.**
- 3. La discussion sur la position de la Belgique concernant le COVAX est inscrite à l'ordre du jour de la prochaine CIM.**

1.2.2. Quotas de vaccins pour la Région de Bruxelles-Capitale (A. Maron)

Le Ministre Maron commente le dossier à l'aide d'une note (disponible sur le SharePoint).

Les participants à la CIM réagissent comme suit :

- On comprend la spécificité de la situation et les caractéristiques de la population de la Région de Bruxelles-Capitale, étant entendu que des situations similaires sont également présentes dans d'autres grandes villes ;
- Il est proposé de créer un « stock » commun de vaccins qui pourrait être utilisé pour des groupes sélectifs et limités (à convenir au sein de la CIM) ;
- Le mécanisme de compensation proposé pourrait également consister en une compensation par la Région bruxelloise d'un certain nombre de vaccins en faveur des autres entités, puisque

¹ <https://www.who.int/initiatives/act-accelerator/covax>



celles-ci comptent un plus grand nombre de personnes vulnérables qu'il faut vacciner en priorité ;

- Toutes les entités ont vacciné des citoyens travaillant sur leur territoire, indépendamment de leur domicile. Un calcul permanent des chiffres requerra le temps et les moyens nécessaires.
- La CIM a déjà pris des décisions concernant les aspects organisationnels de la vaccination de groupes difficilement atteignables.
- La couverture vaccinale relativement faible du groupe 1B à Bruxelles suscite des inquiétudes.
- On se préoccupe fortement des informations selon lesquelles le personnel des institutions européennes ou les membres du Parlement européen seraient vaccinés en priorité. La COCOM a fourni des doses à l'UE, étant entendu que la vaccination doit s'effectuer conformément à la stratégie de vaccination. Aucun contrôle spécifique n'est prévu à cet égard.
- Le personnel non soignant des services d'incendie n'est pas un groupe prioritaire pour la vaccination.

CONCLUSION ET DÉCISION

- 4. La TF Vaccination est chargée d'analyser en profondeur un éventuel mécanisme de compensation pour la répartition des vaccins entre les Régions, en tenant compte des éléments soulevés par les membres de la CIM.**
- 5. Le Commissariat du Gouvernement s'informerait davantage sur la vaccination du personnel des instances européennes.**

1.2.3. Poursuite du débat et demandes de délimitation des groupes en phase 2

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour par la Ministre Linard. La Ministre demande de vacciner le personnel de la petite enfance et des crèches le plus tôt possible en phase 2. Les arguments à cet égard sont les suivants : aucune possibilité de maintenir la distance sociale ou de porter constamment le masque, nécessité de dispenser des soins aux plus jeunes, nécessité de mise en quarantaine pour un grand groupe (avec implications organisationnelles pour les familles) en cas de résultats positifs au test, nécessité de maintenir ouvertes ces structures en été, précédent d'autres groupes prioritaires, possibilité pour ce groupe cible de s'inscrire sur les listes de réserve flamandes (en février - cette possibilité n'existe plus depuis la mise en service du QVAX). Il s'agit pour Bruxelles et la Wallonie de respectivement 4 000 et 12 000 personnes.

À l'heure actuelle, il n'existe pas ou peu d'arguments médico-scientifiques pour accorder la priorité à ce groupe. L'exposition plus élevée à des risques n'est pas associée à un taux d'infection supérieur dans ces milieux.

Les autres groupes qui sont cités par les membres de la CIM en vue d'une éventuelle priorité en phase 2 sont les suivants : personnel de la petite enfance, enseignants, aide-ménagère, personnel des douanes, protection civile, pompiers, etc. En outre, il est également discuté de l'utilisation



systématique ou non du critère de l'âge - par ordre décroissant - dans le cadre de la vaccination des moins de 45 ans.

Il existe une grande préoccupation commune quant à l'impact éventuel des règles de priorité en phase 2 sur l'efficacité du déroulement de la campagne de vaccination et sur la création de tensions sociales entre les groupes professionnels. Le lancement de la phase 2 variera également selon les Régions. On considère également qu'il est essentiel de disposer des listes complètes et actualisées contenant les coordonnées des personnes concernées. Enfin, on attire l'attention sur le nombre important de vaccinations prévues au cours des prochaines semaines, ce qui signifie que tous les groupes professionnels seront assez rapidement vaccinés.

CONCLUSION ET DÉCISION

6. La TF Vaccination est chargée d'analyser l'impact de l'ajout des groupes cités sur l'efficacité du déploiement prévu de la stratégie de vaccination. Les résultats seront présentés à la prochaine CIM.

1.3. CIF Testing & Tracing : mise à jour

La CIM prend connaissance de la mise à jour (PPT sur SharePoint).

Le CIF Testing & Tracing discute actuellement de la mise en place d'un *crowd notifier*. Une adjudication publique serait lancée à cet effet pour un montant de 200 KEUR. Le soutien du secteur est actuellement à l'étude. Le dossier sera soumis à la CIM.

Il est préconisé de maintenir la possibilité de s'enregistrer lorsque l'on se rend dans un établissement horeca (et lieux similaires) dans l'optique du traçage des contacts. Cette discussion est pour l'instant menée dans le cadre de l'exécution de l'AM du 28 octobre 2020².

CONCLUSION ET DÉCISION

7. La CIM préconise le maintien de la possibilité de s'enregistrer lors d'une visite dans un établissement horeca, compte tenu de l'importance du traçage des contacts.

2. Approbation des rapports par mail dès qu'ils sont disponibles en NL et FR.

Aucune remarque.

² Cet AM ne prévoit pas pour l'instant d'obligation d'enregistrement pour les visites dans les établissements Horeca.



service public fédéral

**SANTÉ PUBLIQUE,
SÉCURITÉ DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE
ET ENVIRONNEMENT**

3. Divers

Néant.

4. Communication

Néant.